



**FRANSABANK**  
*EL DJAZAÏR SPA*

# Revue presse

Du 01 au 31 Août 2016

# APS – 02/08/2016

## **Investissement: la bonification des taux d'intérêt plafonnée à 3% sur 5 ans au maximum**

Le taux de bonification des taux d'intérêt des crédits d'investissement accordés aux personnes physiques ou morales de droit algérien et dont les conventions ont été signées depuis début janvier 2016, est désormais plafonnée à 3%, indique un décret exécutif paru au JO no 42.

Fixant le niveau, les conditions et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des crédits d'investissement, ce texte vient en application de la loi de finances 2016, mais ne concerne pas les investissements réalisés dans les régions des Hauts Plateaux et du sud ainsi que les dispositifs d'aide à la création d'emplois (ANSEJ, CNAC et ANGEM), qui sont régis par des textes spécifiques.

"Les taux et la durée de la bonification du taux d'intérêt, dont les niveaux maximum sont fixés, respectivement, à 3% et 5 ans y compris la période de différé, sont octroyés par seuils en fonction du classement des activités éligibles et de la nature du crédit contracté", stipule le décret.

Le coût de financement de la bonification précomptée par les banques et les établissements financiers est imputé par le Trésor sur le compte budgétaire approprié.

Les activités prioritaires relevant des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la pêche et du tourisme ainsi que le secteur des nouvelles technologies et le numérique bénéficient de la bonification du taux d'intérêt à concurrence de 3%.

Les activités des autres secteurs sont fixées par arrêté conjoint entre le ministre chargé des finances et les ministres concernés, selon le décret.

Pour le restant des investissements éligibles, le taux de la bonification du taux d'intérêt est fixé à 2%.

Les activités qui font l'objet de décisions des pouvoirs publics peuvent également bénéficier de l'avantage de bonification du taux d'intérêt dans la limite des niveaux du taux et de la durée fixés.

Quant à la durée de la prise en charge de la bonification, elle est fixée à 5 ans pour les crédits supérieurs à 7 ans et à 3 ans pour les crédits égaux ou inférieurs à 7 ans.

Le versement par le Trésor de la bonification aux banques et établissements financiers s'effectue sur présentation, pour chaque trimestre, d'une demande accompagnée d'un état récapitulatif faisant ressortir les montants de la bonification due, précise le décret.

Le paiement de la bonification par le Trésor, au titre de chaque échéance, est subordonné à son remboursement préalable par l'investisseur.

Le droit à la bonification du taux d'intérêt des crédits d'investissement qui font l'objet de rééchelonnement ou ceux dont le statut a basculé en situation contentieuse au niveau de la banque ou de l'établissement financier est provisoirement suspendu.

# APS – 08/08/2016

## Ce que prévoit le projet de loi sur les PME - 1/2

Le projet de loi sur les [PME](#), adopté récemment par un [Conseil des ministres](#), introduit plusieurs nouveautés visant la réalisation du triptyque "Emergence-croissance-pérennisation" de ces entreprises, a indiqué à l'APS un haut responsable auprès du ministère de l'Industrie et des mines.

Tout d'abord, le texte procède à une adaptation de la définition de la PME par l'actualisation des seuils des chiffres d'affaires et des totaux des bilans par catégorie de PME, en rapport avec l'évolution de la réalité économique dont la valeur du dinar, l'inflation et d'autres paramètres, explique le Directeur général de la PME auprès de ce ministère, Abdelghani Mebarek.

Le projet de loi élargit aussi le champ d'application de la définition de cette catégorie d'entreprises pour permettre aux PME, dont le capital social est détenu à hauteur de 49% par une ou plusieurs sociétés de capital-investissement et qui respectent les autres critères de définition d'une PME, de bénéficier des dispositions de cette future loi

C'est pour permettre également aux PME cotées en bourse d'intégrer le champ d'application de cette loi, et aux PME en phase de création d'émarger aux programmes et mesures de soutien prévus par ce futur texte législatif.

Concernant les mesures de refonte institutionnelle, le même responsable avance qu'une meilleure cohérence d'ensemble du dispositif institutionnel exige une adaptation organisationnelle qui repose sur un renforcement de la capacité d'intervention des instruments d'appui et la définition des moyens à mobiliser pour y parvenir.

Dans ce sens, le texte érige l'Agence nationale de développement et de modernisation des PME (Andpme) en un instrument de l'Etat en matière de mise en œuvre de la politique de développement de la PME et la renforce pour la réalisation de ses missions.

Ainsi, concernant les structures d'appui au niveau local et les démembrements de l'Andpme, le projet de loi propose que les centres de facilitation et les pépinières d'entreprises soient rattachés à cette agence pour être érigés en "Centres d'Appui et de Conseil aux PME " et constitueront, de ce fait, les démembrements de l'agence au niveau local.

Une telle organisation, selon M. Mebarek, favorisera les synergies nécessaires avec les délégations prévues de l'ANDI et une complémentarité avec les autres structures d'appui à la création d'entreprise et de start-up (Ansej, Anvredet...).

De surcroît, l'Andpme sera renforcée par deux nouveaux départements: le premier est celui de "Système de veille et d'information sur les PME" (fonctionnant comme un observatoire de la PME), tandis que le second sera dédié à la "Promotion de la sous-traitance".

# APS – 08/08/2016

## Ce que prévoit le projet de loi sur les PME - Suite 2/2

A travers cette seconde structure, il s'agira de confier à l'Andpme la mission de mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion de la sous-traitance, lui permettant d'agir en coordination avec les bourses de sous-traitance qui continueront, en tant que structures associatives, à promouvoir l'implication et l'engagement des entreprises dans ce domaine.

### **Un Fonds d'amorçage pour les start-up**

L'autre nouveauté du texte est la mise en place de Fonds d'amorçage pour encourager la création de start-up innovantes.

Par ailleurs, pour un appui mieux adapté aux besoins des PME, il s'agira de les accompagner notamment dans les domaines de la création, de l'amélioration de leur compétitivité ainsi que de leur pérennisation en cas de difficultés.

Le texte encourage aussi l'émergence d'associations et/ou de groupements, visant l'amélioration de la compétitivité des filières d'activités, notamment en matière de sous-traitance, à travers la collaboration des différents acteurs d'une chaîne des valeurs.

Ceci s'apparente à la notion des clusters que le ministère de l'Industrie et des mines est en train de développer, et qui permet à la fois le développement des filières et l'amélioration de l'attractivité des territoires, explicite M. Mebarek.

Il est proposé également un soutien modulé aux PME, notamment dans les filières prioritaires, ainsi qu'un appui aux investissements de ces mêmes entreprises dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la sous-traitance.

En fait, souligne le même responsable, ce texte est "une vision nouvelle qui appelle la mise en place d'instruments d'appui de deuxième génération, devant permettre d'améliorer la contribution des PME à la diversification de l'économie".

Cette nouvelle vision stratégique, poursuit-il, "est voulue comme un contrat nouveau entre l'Etat et la PME, qui répond aux attentes de cette catégorie d'entreprises et prend en charge les lacunes diagnostiquées".

# EL WATAN – 12/08/2016

## Perspectives économiques: débat Algérie- Banque mondiale fin août

Les discussions, qui vont se tenir par vidéoconférence et auxquelles prendra part l'économiste en chef de la BM pour la région MÈNA, Shanta Devarajan, seraient prévues pour le 29 août. Il sera question d'échanger sur l'analyse relative à l'économie de l'Algérie, publiée fin juillet dernier dans le bulletin trimestriel d'information économique de la région MENA. L'analyse avait souligné que la faiblesse des cours de pétrole a poussé l'Algérie à prendre une série de mesures correctives destinées à réduire les dépenses, augmenter les recettes et ajuster les tarifs de l'énergie. La faiblesse des cours de pétrole qui semble s'installer dans la durée a entraîné des changements dans les économies des pays pétroliers de la région MENA, confrontés à un recul des recettes dans un contexte d'endettement et de déficit budgétaire croissant, selon les observations de la BM. L'Algérie a pu résister jusque-là au choc grâce surtout à son faible endettement et son niveau de réserves. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné avant hier, Jean-François Dauphin, chef de mission du FMI pour l'Algérie, estimant dans un entretien accordé au blog du FMI que l'Algérie avait une occasion exceptionnelle pour passer à une croissance durable et réduire sa dépendance aux hydrocarbures. Cela d'autant que les perspectives sur l'évolution des cours pétroliers à court terme sont loin d'être prometteuses.

### Or noir

Dans son rapport mensuel publié hier, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a revu à la baisse sa prévision de croissance de la demande mondiale d'or noir en 2017 en raison de perspectives macroéconomiques plus sombres, sur fond de Brexit. La consommation mondiale de pétrole devrait croître de 1,2 million de barils par jour (mbj) à 97,5 mbj l'an prochain, alors que la précédente estimation tablait sur une hausse de 1,3 mbj. Elle sera de toute manière inférieure aux prévisions de l'AIE relative à cette année qui prédisent une hausse de la demande mondiale de 1,4 mbj pour atteindre 96,3 mbj. «Bien que supérieure à la tendance, la prévision pour 2017 est inférieure de 0,1 mbj par rapport à nos anticipations précédentes en raison de perspectives macroéconomiques plus faibles», a expliqué l'Agence.

L'AIE note aussi que «le soutien sous-jacent apporté par des prix du pétrole bas diminuera» l'an prochain, alors que les cours ont rebondi depuis le plancher atteint en janvier, même s'ils restent contenus par des signes d'une offre élevée. La production a en effet augmenté de 0,8 mbj en juillet par rapport au mois précédent. Mais sur un an, elle a décliné de 215 000 barils/jour, la forte hausse au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) n'ayant pas permis de compenser le déclin observé dans les pays non membres de l'organisation. L'Opep qui a d'ailleurs annoncé la tenue d'une rencontre informelle en septembre prochain à Alger, en marge du Forum international de l'Energie prévu du 26 au 28 septembre

# APS – 15/08/2016

## Les réserves de change en 2018 seront "nettement" supérieures aux prévisions de la BM - 1/2

Le niveau des réserves de change à fin 2018 sera "nettement supérieur" à celui des 60 milliards de dollars avancé récemment par la Banque mondiale (BM), notamment en raison des effets de la consolidation budgétaire sur ces réserves, a assuré dimanche la Banque d'Algérie.

"Le niveau des réserves à fin 2018 sera nettement supérieur à celui annoncé par la BM, notamment en raison des effets de la consolidation budgétaire et de l'impact de celle-ci sur les comptes extérieurs et corrélativement des réserves de change", a souligné la Banque d'Algérie dans un communiqué transmis à l'APS en réaction au rapport publié par l'institution financière internationale sur la région Mena.

"Le rapport de la Banque Mondiale (BM) sur la région Mena situant le montant des réserves de change de l'Algérie, à l'horizon 2018, à 60 milliards de dollars paraît quelque peu alarmiste et ne reposant pas sur des hypothèses probantes", a indiqué la Banque centrale algérienne. Selon la même source, ce montant projeté à fin 2018 "est donné sans aucune autre précision sur les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les économistes pour établir ce type de projection".

Il s'agit dans ce sens des exportations d'hydrocarbures en volume et les prix par année, les importations par année en relation avec l'évolution des dépenses publiques et des soldes budgétaires (la dépense publique est l'un des déterminants du niveau des importations) et les déficits de la balance des paiements, a expliqué le communiqué.

De fait, poursuit la Banque d'Algérie, la projection de la BM situant les réserves de change en 2018 à 60 milliards de dollars "fait l'impasse (omet) sur les évolutions prévisibles des différents indicateurs déterminant l'évolution des réserves de change de l'Algérie", ajoutant que la seule donnée est le prix du pétrole qui devrait osciller entre 41 et 60 dollars entre 2016 et 2018.

S'agissant l'évolution des cours mondiaux de pétrole pour les deux prochaines années, les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) situent les prix moyens du pétrole à 36,6 dollars le baril en 2016, 42,8 dollars en 2017 et 46 dollars en 2018, note encore la banque centrale.

Pour ce qui est des exportations en volume des hydrocarbures, la Banque d'Algérie a observé qu'au premier semestre 2016, et pour la première fois depuis 2006, les quantités d'hydrocarbures exportées sont croissantes conformément aux prévisions du groupe Sonatrach.

Quant aux exportations en valeur, l'institution financière algérienne s'attend à une baisse continue en raison de la baisse importante du prix du pétrole par rapport à 2015.

Mais sur la base des prévisions d'augmentation des exportations d'hydrocarbures en tonnes équivalent pétrole (tep) entre 2016 et 2018 et, couplées à une croissance des prix telle que prévue par le département de la recherche du FMI, "cela se traduira par une croissance des exportations d'hydrocarbures en valeur sur cette même période".

Concernant les importations, la même source a rappelé qu'elles ont connu une tendance baissière depuis début 2015, chutant de 11,8% (de 59,7 à 52,7 Mds USD), soit sept (07) milliards de dollars USD en moins, en 2015 par rapport à 2014.

Cette courbe baissière s'est poursuivie au premier semestre 2016 avec une diminution de 11,2% par rapport à la même période.

En effet, les importations de biens ont baissé de 27,6 à 25,1 milliards de dollars entre le premier et le second semestre de 2015 et de 25,1 à 24,5 milliards de dollars entre le second semestre de 2015 et le premier semestre de 2016.

Ainsi, ces évolutions inverses des exportations et des importations "vont réduire substantiellement les déficits de la balance commerciale et, par conséquent, les déficits des balances courante et globale", a affirmé la Banque centrale algérienne.

# APS – 15/08/2016

## Les réserves de change en 2018 seront "nettement" supérieures aux prévisions de la BM - Suite 2/2

**=Les réserves de change attendues à 122 mds dollars à fin 2016=**

Sur le plan des dépenses publiques, la même source a fait remarquer que les projections de la BM "semblent tabler sur une totale inertie et absence de réactivité des pouvoirs publics".

"Or, un des axes importants de la problématique du nouveau modèle de croissance fondé sur l'investissement marchand (et non plus la dépense publique), annoncée par les pouvoirs publics, est la consolidation budgétaire sur la période 2017 à 2020", a-t-elle ajouté.

Cette consolidation budgétaire consiste, à cet horizon, à faire en sorte que l'Etat "ne dépense pas beaucoup plus qu'il n'a de recettes et devrait donc déboucher vers des déficits parfaitement soutenables, sinon vers un équilibre budgétaire".

La Banque d'Algérie a, toutefois, tenu à préciser que cette démarche "ne signifie pas qu'il y aura des coupes drastiques dans les dépenses publiques".

"Cette consolidation vise autant à mieux recouvrer les recettes qu'à rationaliser les dépenses", a soutenu la BA, soulignant que l'économie algérienne "recèle d'énormes gisements inexploités en matière de recettes fiscales".

La rationalisation de la dépense signifie qu'avec des dépenses moins élevés (en pourcentage du PIB), notamment d'investissement public, il est possible de mieux soutenir et stimuler la croissance économique, a-t-elle insisté.

D'autre part, la Banque d'Algérie a noté que d'autres institutions internationales, notamment le FMI, ont fait des projections totalement différentes de celles de la BM.

Dans son nouveau cadre macroéconomique pour l'Algérie, publié en juillet dernier, sur la base des prix projetés du pétrole jusqu'en 2018, des exportations en volume et des importations, le FMI a abouti à un niveau de réserves, en 2018, nettement plus élevé que celui de la BM, rappelle-t-on.

Par ailleurs, sur la base des données disponibles à fin juin 2016, le niveau des réserves de change est estimé, à fin 2016, à près de 122 milliards de dollars.

Donc, les situer à 60 milliards de dollars en 2018 signifie "qu'elles vont baisser de 62 milliards de dollars en deux ans, soit 31 milliards de dollars de déficit annuel moyen du solde global de la balance des paiements. Ce qui paraît totalement improbable", a relevé la Banque d'Algérie, ajoutant que durant l'année 2016 où le prix du pétrole a été le plus faible, le déficit estimé de la balance des paiements sera inférieur à celui de 2015 (27,5 mds USD).

De même, toutes les prévisions, y compris celle de la BM, s'accordent à dire que les prix de pétrole vont être supérieurs en 2017 et 2018, alors que la croissance des exportations en quantité a repris en 2016 et devrait se poursuivre en 2017 et 2018.

"Il devient dès lors parfaitement intelligible que les niveaux de 31 mds USD de déficits annuels ne pourront être atteints et, par conséquent, que le niveau des réserves à fin 2018 sera nettement supérieur à celui annoncé par la BM", a insisté la Banque d'Algérie.